Image not found or type unknown

Non application du jugement de divorce

Par **roland**, le **12/06/2008** à **18:24**

D'après le jugement rendu pour son divorce l'ex mari doit verser une somme à son ex épouse; celui ci refuse de payer prétextant qu'il n'en a pas les moyens.
Toutefois celui ci vient d'acquérir un camping car et construit une maison. Qu'est il possible de faire pour faire pour que justice soit appliquée?
Je vous remercie de m'apporter vos conseils.

Par **caromaiwen**, le **12/06/2008** à **18:27**

Dans ce cas il faut aller voir un huissier avec le jugement qui fera le necessaire pour recuperer l argent.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés